

QUESTIONS SUD

1 - Précaires :

A ce jour :

- nombre d'intérimaires, par service et par poste ?
- nombre de CDD, par service et par poste ?
- nombre de détachés, par service et par poste ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

En raison de la non tenue de Comité d'Entreprise depuis le mois de janvier 2008, nous reprendrons la communication de ces éléments à partir du mois prochain.

2 - CDD

Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

En raison de la non tenue de Comité d'Entreprise depuis le mois de janvier 2008, nous reprendrons la communication de ces éléments à partir du mois prochain.

3 - Intérim

Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

En raison de la non tenue de Comité d'Entreprise depuis le mois de janvier 2008, nous reprendrons la communication de ces éléments à partir du mois prochain.

4 - Détachés

Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

En raison de la non tenue de Comité d'Entreprise depuis le mois de janvier 2008, nous reprendrons la communication de ces éléments à partir du mois prochain.

5 - Dans le référentiel des droits informatiques, nous voyons apparaître une ligne dans le sous-ensemble SIRIUS : « U de Bx sur logist. BX Heracles ».

Que représente cette ligne ?

La fusion est-elle commencée ?

R - Ce libellé correspond à une erreur faite depuis la mise en place de Sirius 1 dans les années 2000, époque où l'on parlait beaucoup d'Heracles. Suite à votre remarque, la modification pour remplacer Heracles par SPS a été faite le 16 avril 2008.

6 - Contrôle Non Destructif

1 contrôleur CND part en ATA en juillet, un autre qui a deux spécialités (thermographie et radiographie) est pris à 100% en thermographie (BMI), les certifications du contrôleur Pyro bâtiment 300 viennent à terme (CAMARI et RX).

Ces trois postes nécessitent un contrôleur RX à plein temps.

Nous demandons une embauche rapide.

R - A ce jour, une mission temporaire a été validée. La date du début de mission est le 9 avril 2008 soit 3 mois avant le départ ATA du contrôleur. Cette période permet d'assurer la continuité dans un premier temps de l'organisation.

Dans un second temps, compte tenu du projet faire ou acheter présenté en commission économique du comité d'entreprise fin 2007, une analyse de différents scénarios de sous-traitance de l'activité radio est en cours. En fonction de cette analyse, un projet sera éventuellement présenté en Comité d'Entreprise au plus tôt fin juin 2008.

Une embauche rapide n'est donc pas prévue.

7 - Service social

Le service social étant dépourvu d'assistante sociale et au vu des différents problèmes sociaux qui sont présents dans l'entreprise, Sud demande le remplacement de l'assistante sociale sur le centre (poste à plein temps) et cela dans les plus brefs délais.

R - De façon à garantir les services pérennes d'une assistante sociale, le Service Social du Comité Bordelais d'Action Sociale a été retenu. Une prestation sur site sera effective à compter du 1^{er} juin 2008. Le responsable de la commission sociale du Comité d'Entreprise sera convié à la rencontre qui doit avoir lieu prochainement avec l'intervenante sur site.

Une information sera faite auprès du Comité d'Entreprise et de l'ensemble du personnel.

8 - Questions diverses

9 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 5 juin 2008 à 9 heures.

QUESTIONS CFDT

- 1 - Débloquage de la participation
Comment peut-on procéder pour débloquer la participation suite au projet du gouvernement ?
- R - L'utilisation du site Internet de Natixis avec les codes d'identification communiqués par le gestionnaire permet de procéder aisément au déblocage de la participation. De nombreux salariés ont déjà procédé ainsi.**
- 2 - Dépassements d'horaires en 2007
En décembre 2007 vous avez fait l'état des reliquats de dépassement d'horaire pour chaque salarié. Comme promis, avez-vous contacté chaque salarié pour qu'ils les traitent selon les dispositions envisagées par le gouvernement ?
Combien de salariés sont concernés ?
- R - Concernant l'ensemble des reliquats 2007, nous attendons les dernières précisions pour procéder tant au paiement qu'au placement dans le CET des temps ou des jours monétisables. La communication de ces reliquats et le recueil des choix des personnels devraient intervenir avant la fin mai 2008.**
- 3 - Lettres d'avertissement
Combien y a-t'il eu de nouvelles lettres d'avertissement ou de mise en garde depuis la dernière réunion et pour quels motifs ?
- R - En dehors des lettres de mise en garde relatives au conflit social, 16 courriers individuels relatifs à l'absence de réponse à la convocation à la visite médicale du travail ont été adressées.**
- 4 - Réaménagement des bureaux pour les services OTP5 et OTPH
Où en est le projet ? Qu'a-t-on retenu de la réunion de travail du 13 décembre avec le responsable de secteur ?
- R - Suite à la proposition faite début février, et après accord du Groupe Technique, les travaux ont été réalisés et le résultat est jugé satisfaisant par le personnel.**
- 5 - Restauration
Est-ce que les dispositions prises vis-à-vis de la non-vente d'alcool dans l'enceinte du restaurant d'entreprise sont également appliquées dans la salle d'hôtes attenante ?
Sinon pourquoi ?
- R - Oui, elles sont appliquées, le service modéré du vin est exceptionnel et réservé à l'accueil d'hôtes importants.**
- 6 - Conditions de travail
Où en est votre instruction sur le dossier de l'amélioration des conditions de travail suite au rapport de l'audit du cabinet Emergence ?
Quelles mesures ont été prises ?

R - Suite au rapport d'audit du cabinet Emergences, deux réunions d'information avec le personnel du Groupe Achats et logistique ont eu lieu les 11 décembre 2007 et 11 janvier 2008.

Une première présentation du plan d'actions au CHSCT a eu lieu le 30 janvier 2008. Le président du CHSCT organisera une nouvelle réunion exceptionnelle pour suivi de ce plan d'ici fin juin.

Le plan d'actions est piloté par un RUO du secteur Achats et Logistique qui s'assure dès à présent de son avancement.

7 - Assistante sociale

Suite à votre décision de faire appel à une assistante sociale inter-entreprise, où en êtes vous ? Où et quand les employés peuvent-ils aller la consulter ?

R - Cf. réponse à la question SUD n°7.

8 - Onet

Nous constatons que le personnel d'Onet, au moins en ce qui concerne le nettoyage des locaux, a diminué. ~~Le travail de ces personnes manquantes est plus ou moins assuré par les personnes déjà en activité sur le site en plus de leur propre travail.~~

Nous exigeons, pour le respect de l'hygiène et de la sécurité, et pour que les employés d'Onet encore présents aient des conditions de travail normales, un retour rapide au respect du cahier des charges par l'embauche de personnel.

Que compte faire la direction envers la direction d'Onet?

R - Lors de la réunion mensuelle du mois de janvier 2008, il a été mis en place avec le prestataire des dispositifs permettant de vérifier le respect des prestations décrites dans le cahier des charges.

Des fiches de suivi (de prestation) avec émargement sont mises en place depuis le 15 décembre 2007.

Les points sensibles pour lesquels nous avons des remarques sont pris en compte à J+1 dans le cadre du cahier de liaison. De plus, ces dysfonctionnements sont audités chaque mois lors de la réunion mensuelle.

Pour information, les fiches de suivi sont opérationnelles dans les secteurs 24/33, 19, UPE, 18, 37, en cours pour le bâtiment 500. Concernant les audits, ils se font en présence des moyens généraux, du chargé d'affaires Onet et du responsable atelier. Trois audits ont été menés depuis le début de l'année, ils concernent les bâtiments 70, 71 et 500.

9 - Annuaire téléphonique

Est-ce que les nouveaux annuaires téléphoniques ont été distribués ? et quand ?

R - La mise à disposition de l'annuaire téléphonique a été faite fin mars via les secrétariats, à charge des assistantes de transmettre leurs besoins au service reprographie.

10 - Changement mot de passe avec Lotus

Combien de salariés ont définitivement abandonné l'idée d'utiliser la messagerie électronique ?

Le système employé pour le changement de mot de passe est vraiment trop fréquent, compliqué et mal expliqué. Le mot "actuel" doit être remplacé par "nouveau". A quand la prochaine évolution de Lotus (en plus tordue) ?

Pourquoi changer le mot de passe pour la messagerie ?

R - Le mot de passe de Lotus est normalement le même que celui permettant d'ouvrir une session de travail Windows sur n'importe quel poste du site.

Il permet aussi d'accéder à BaaN.

Les règles imposant le changement à intervalle régulier de ce mot de passe sont imposées par le groupe.

Extrait de la procédure groupe GRP-0110 sur les mots de passe pour l'identification informatique :

- durée de validité n'excédant pas 60 jours,

- réutilisation des 5 derniers mots de passe impossible,

- longueur minimum de 8 caractères.

Les règles en usage localement n'étant pas conformes sur le dernier point, une action va être engagée cette année pour passer la taille minimum du mot de passe de 6 à 8 caractères. Une communication sera faite auprès des utilisateurs.

Pour ce qui est du changement de version de Lotus, le groupe Safran a lancé un projet de Messagerie Unique Groupe ayant pour objet de mettre à disposition de toutes les sociétés du Groupe un outil de communication commun. La prochaine version de l'outil de messagerie SPS sera celle retenue dans le cadre de ce projet avec l'accompagnement nécessaire.

11 - Sous-traitance des magasins atelier 500 et 24-33

A-t-on évalué l'intérêt de sous-traiter les magasins atelier et la difficulté de ne pas pouvoir s'adresser directement au personnel sans passer par le chargé d'affaires ?

Allons-nous avoir un chargé d'affaires dans chaque magasin ?

Quel est le but recherché : arrêter la production ?

R - La sous-traitance des magasins fait partie de notre action globale d'accroissement de la sous-traitance en production, action présentée à plusieurs reprises en CE. Notre objectif est de concentrer davantage les ressources SPS sur notre cœur de métier en confiant à d'autres ce qui peut l'être. En l'occurrence, le magasinage des outillages de l'UPA Composites Organiques est sous-traité depuis 6 mois à notre prestataire "Logistique". Le retour d'expérience sur cette prestation est jugé pleinement satisfaisant par l'UPA. C'est pourquoi il est envisagé d'étendre cette prestation au magasinage comptable de cette même UPA. Nous sommes actuellement dans la phase d'analyse détaillée de la prestation à réaliser. La gestion des interfaces entre le prestataire et le personnel de l'UPA est au cœur de notre préoccupation. Des solutions identifiées, dépendra l'étendue du périmètre sous-traitable. Notre objectif est de mettre en place la prestation cet été.

12 - Tchat avec Jean-Luc Engerand

Dans le compte-rendu des questions-réponses en peut lire ceci :

Question : de par la loi certaines sociétés doivent publier les rémunérations (on a corrigé la coquille) (salaires + bonus + primes + stock-options) de leurs dirigeants, en général cela concerne les 10 plus gros salaires.

A quand la même chose pour nous ? Transparence

Réponse : Cette information est donnée dans le rapport social disponible sur intranet.

Ah oui ? et où s'il vous plaît ?

R - Cette information est donnée dans le bilan social, page 20, indicateur 221.

13 - Questions diverses

14 - Date de la prochaine réunion ?

R - Elle aura lieu le jeudi 5 juin 2008 à 9 heures.

QUESTIONS CGT

1 - JRTTe imposés

Nous vous demandons de fournir un état des personnels à statut SPS présents lors des jours de RTT imposés des vendredis 29 février et 21 mars 2008.

**R - Le 29 février : 35 personnes présentes.
Le 21 mars : 43 personnes présentes.**

2 - WC bâtiment 66 (66-0-026)

Fin de semaine 15, ces toilettes se sont encore bouchées occasionnant des désagréments certains pour les salariés du secteur : odeurs, remontées dans les douches, inondation du local archives...

Nous avons déjà fait état de ces incommodités (voir question CGT n°12 de décembre 2007). Les dispositions devant être prises alors (regard, caméra, wc chimique) ont-elles été effectuées ?

R - Ce qui avait été annoncé en DP au mois de décembre 2007 a été en partie réalisé, la création d'un regard pour réaliser une inspection par caméra a été effectuée.

Le constat est que la canalisation ne présente aucun défaut, si ce n'est une pente un peu faible.

Action engagée :

- **modification des volumes d'eau des chasses d'eau, de façon à permettre un écoulement normal.**

3 - Bureaux Safran à Bordeaux

Des dispositions sont-elles en cours pour implanter des locaux en plein cœur de la ville de Bordeaux ?

Quels impacts pour SPS ?

R - François COURTOT a été nommé Directeur Délégué Grand Sud Ouest du Groupe Safran. Il aura un bureau à la bourse maritime de Bordeaux.

Il doit assurer le rayonnement du Groupe Safran auprès des institutionnels et des grands clients des deux régions Aquitaine et Midi Pyrénées.

Sans se substituer à SPS, il peut servir de soutien dans le cadre de plans d'actions coordonnés.

Ceci traduit un engagement de Safran pour SPS.

4 - Fermeture estivale

Qu'en est-il de la fermeture estivale ?

Est-elle maintenue en l'état (fermeture obligatoire semaines 31, 32 et 33) pour tous, ou certains secteurs notamment de production, pourraient ne pas fermer ?

Nous demandons une information précise et rapide sur ce sujet.

R - La fermeture de cet été est bien maintenue et s'avèrera nécessaire à la Mise En Production (MEP) de Sirius. Toutefois, eu égard à l'activité de certains secteurs, la présence de personnels sera sûrement indispensable. Des consignes seront données pour identifier les besoins de service.

5 - Report des congés supplémentaires

Quelle attitude adoptera la direction vis à vis des personnels demandant le report au-delà du 31 mai 2008 de leurs droits de congés supplémentaires ?

R - La direction a, dès à présent, donné son accord pour que les congés puissent être reportés au-delà du 31 mai 2008.

Par ailleurs, eu égard à la charge de tous les secteurs, tant administratifs que de production, la direction prévient dès à présent que le recours aux heures supplémentaires dans la prolongation des journées de travail pourra être exigé auprès des personnels, à chaque fois que cela sera nécessaire.

6 - 1^{er} mai et Ascension 2008

Personne n'ignore que le dimanche de Pâques est celui qui suit la première pleine lune advenant pendant ou après l'équinoxe de printemps, ni que l'Ascension s'est produite 39 jours plus tard.

Aucune mesure de simplification, de sécurisation ou de recodification n'ayant modifié ces règles ancestrales, la coïncidence calendaire ⁽¹⁾ est due au calendrier chrétien qui fixe le jour de l'Ascension pour cette année le ... 1^{er} mai.

Deux jours fériés, le même jour !!... un jour de repos en moins ou récupération d'un jour supplémentaire ?

Que disent les textes ? Jours fériés et jours chômés :

- Les jours fériés légaux sont au nombre de 11 (article L.3133-1) : 1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, 8 mai, Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, Assomption, Toussaint, 11 novembre, Noël.
- La loi n'impose pas qu'un jour férié soit chômé (c'est-à-dire obligatoirement non travaillé).

En outre, une note de la Direction des relations de Travail du 12 octobre 2007 précise :

...[Lorsque deux fêtes légales coïncident en un seul et même jour de calendrier (le jeudi de l'Ascension et le 8 Mai certaines années), il y a lieu d'accorder aux salariés un jour chômé supplémentaire afin qu'ils bénéficient, outre le 1^{er} Mai, de dix jours dans l'année (décision de la Commission de conciliation du 14 octobre 1997 et arrêt de la Cour de cassation du 21 juin 2005) ⁽²⁾...]

Egalement, il est précisé :

...[Dans le cas où la convention collective prévoit que le jeudi de l'Ascension est aussi un jour férié chômé, alors le salarié doit bénéficier d'un jour de repos supplémentaire dans l'année. Ceux qui travaillent ce jour-là disposent de deux jours de repos ou d'une double indemnité compensatrice. Dans les cas où l'indemnité est égale à 100% du salaire, les salariés voient donc leur rémunération tripler. ...]

En fait, ce sont les conventions collectives ou les usages qui prévoient qu'un jour férié sera chômé.

Au regard de notre accord d'entreprise (articles 4.3.1 & 4.3.2) qui précise que ces 2 jours sont chômés et payés, la direction SPS doit bien octroyer à l'ensemble de ses salariés un jour de repos supplémentaire, et deux pour les salariés en 5x8.

Notes :

(1) La précédente coïncidence avait eu lieu en 1913 et il faudra ensuite attendre 2160. Mais attention, l'Ascension 2059 tombera le 8 mai...

(2) Cass. soc. 21 juin 2005, pourvoi n° 03-17412. Il s'agissait dans ce cas des conséquences de la coïncidence de l'Ascension et du 8 mai 1997.

La CGT demande donc le bénéfice pour les salariés d'une journée de repos supplémentaire, et de deux pour les salariés en 5x8.

Quelle est la position de la direction sur ce sujet ?

R - Nous avons entendu votre demande et nous la prenons en compte. Aujourd'hui, une interprétation différente oppose les textes de la Direction Générale du Travail et de l'UIMM. Une analyse approfondie est en cours et nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que possible.

7 - Tchat

Le tchat du Président était-il plus important que le règlement du conflit social ?

R - Lundi 7 avril 2008, une réunion technique qui s'est avérée utile a été organisée de 14 h à 15 h 30 en présence des représentants de l'intersyndicale et en suivant une réunion de négociation a démarré en présence du DRH. Cette organisation a permis de respecter les agendas et les attentes de toutes et tous telles que manifestées par le volume et la qualité des questions posés dans le tchat.

8 - Plancher augmentations générales 2008

Extrait du message de la direction du 25/03/08 de 20h04 :

...[La direction rappelle que l'accord salarial est entré en application au 1^{er} février avec notamment :

- pour les collaborateurs, un minimum d'augmentation de 40€ mensuel, soit 480€ annuel...]
Sachant par exemple, qu'un salarié à 2200€ brut au 1^{er} janvier 2008, touchera au titre des AG ~370€ sur l'année 2008.

Votre communication ne reflète pas la réalité et nous vous demandons des précisions sur le terme annuel employé, l'accord salarial étant valable pour l'année 2008.

Garantissez-vous 480€ minimum pour les non-cadres ?

R - La garantie du minimum de 480 € s'entend sur une période annuelle de 12 mois. En matière de politique salariale, l'effet report sur l'année suivante est limité à 12 mois.

9 - Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2008 et le 31/03/2008, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2008 et le 31/03/2008, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

En raison de la non tenue de Comité d'Entreprise depuis le mois de janvier 2008, nous reprendrons la communication de ces éléments à partir du mois prochain.

10 - Démissions ATA

Combien de salariés ont physiquement quitté l'entreprise à ce jour et ce depuis le début du dispositif en 2002 ?

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2008 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :
pour 2008 ?

R - A ce jour, 231 personnes ont quitté l'entreprise, 13 ont démissionné et sont encore présentes, 4 démissions ont été enregistrées en 2008 et 43 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.

11 - Forfait jour

Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ?

Sur ce nombre :

Combien sont sans référence horaire ?

Combien sont adhérents au forfait jour ?

Combien sont assujettis au régime horaire ?

Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ?

R - Au 31 mars 2008, nous avons :

- **418 cadres qui se répartissent en :**
 - **240 régimes horaire,**
 - **163 forfaits jours,**
 - **15 sans référence horaire.**
- **1 personne Niveau VI au forfait jours.**

12 - Précaires et détachés (1)

Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 31/03/2008?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

En raison de la non tenue de Comité d'Entreprise depuis le mois de janvier 2008, nous reprendrons la communication de ces éléments à partir du mois prochain.

13 - Précaires et détachés (2)

Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2008 ?

Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2008 ?

R - 1 contrat temporaire a été transformé en CDI sur le mois écoulé et 4 contrats temporaires ont été transformés en CDI sur l'année 2008.

5 salariés précaires ont été remerciés sur le mois écoulé et 6 depuis le début de l'année 2008.

14 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 17/01/2008, y a-t-il eu de nouvelles lettres d'avertissement ou de mise en garde ?

Combien ?

Pour quels motifs ?

R - Cf. réponse à question CFDT n° 3.

15 - Offres d'emplois externes

Les offres d'emploi externes SPS (en CDI ou CDD), font-elles l'objet d'annonces à l'ANPE, à l'APEC, dans la presse ... ?

Si oui, pour quels postes ?

R - A ce jour, sept postes collaborateurs font l'objet d'annonces à l'extérieur visibles sur la bourse des emplois avec la mention "ext".

Pas d'annonce concernant les postes cadres.

16 - Questions diverses

17 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 5 juin 2008 à 9 heures.